



Isolation phonique et thermique

Par **Guillaume**, le **17/10/2010** à **22:32**

Bonjour,

Suite à mes recherches sur internet j'ai vu qu'une loi concernant l'isolation des fenêtres existe, car je suis actuellement locataire d'un appartement que je trouve très mal isolé je voudrais savoir quelles sont les démarches à suivre pour faire appliquer cette loi?

Cordialement.

Par **mimi493**, le **18/10/2010** à **01:57**

De quelle loi parlez-vous ?

Le bailleur ne doit que le clos et le couvert niveau isolation.

Si vous pensez au DPE ce n'est qu'une information donnée au locataire.